



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Monsieur Daniel MAHE (pouvoir à Madame Monique BARRIERE), Madame Annie COURCY (pouvoir à Monsieur Hervé PINEAU), Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 18/09/2025		Nombre de votants	12
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	18	Suffrages exprimés	12
Nombre de membres présents	10	Pour	12
Nombre de procuration	02	Contre	00

25.59 - « Lire et Faire Lire » - Mise en oeuvre du dispositif au sein de l'école primaire Anita Conti - année scolaire 2025/2026

Depuis 2017, la Commune en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (UNAF), déploie le dispositif « Lire et Faire Lire » au sein de ses écoles, pendant la pause méridienne.

Il est rappelé que « Lire et Faire Lire » est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, créé en 2000 ; il est animé par des bénévoles qui offrent une partie de leur temps libre aux enfants, afin de stimuler le goût de ces derniers pour la lecture et la littérature. Sont concernés les élèves de la moyenne section au CM2, par groupe de 6 maximum, sur la base du volontariat.

Les interventions, programmée une fois par semaine sur la pause méridienne, ont lieu au sein des locaux scolaires. Elles sont gratuites pour les familles, mais également pour la Commune, puisque l'animation est assurée par des bénévoles marsellois.

Il est envisagé de reconduire le dispositif au bénéfice des élèves de l'école primaire Anita Conti, pendant la pause méridienne, pour l'année scolaire 2025/2026, idéalement au sein du pôle maternelle et du pôle élémentaire. A ce jour, seul un bénévole s'est manifesté pour intervenir à l'élémentaire. Concernant la mise en place du dispositif à la maternelle, nous sommes encore en attente du recensement des bénévoles et de leur disponibilité.

AR Prefecture

017-2117000023-DELIBERATIO2559-DE
Reçu le 06/10/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention fixant les conditions du partenariat relatif à la mise en œuvre du dispositif « Lire et faire lire » au sein de l'école primaire Anita Conti,

Vu l'avenant n°1 à cette convention, relatif aux interventions au sein du pôle élémentaire de l'école,

Considérant l'intérêt pour les élèves de l'école Anita Conti de pouvoir bénéficier du dispositif susnommé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, et de son avenant n°1 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 24 septembre 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



Le Secrétaire de séance,
Franck COUDRAY